

RCS : ANGERS Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 00223 Numéro SIREN : 847 889 714 Nom ou dénomination : A TABLE CHEZ MILI

Ce dépôt a été enregistré le 01/03/2022 sous le numéro de dépôt 2406

A TABLE CHEZ MILI
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 1 rue Thierry Sandre
EPIRE,
49170 SAVENNIERES
847 889 714 RCS ANGERS

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
DU 17 DECEMBRE 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le dix-sept décembre,
A onze heures,

Les associés de la société A TABLE CHEZ MILI se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, 1 rue Thierry Sandre EPIRE 49170 SAVENNIERES; sur convocation faite par la Présidente

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

L'Assemblée est présidée par Madame Alix JAN DE LAGILLARDAIE, en sa qualité de Présidente de la Société.

Madame Milène JEGOU est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 1 000 actions sur les 1 000 actions ayant le droit de vote.

La Présidente constate que l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des actions ayant le droit de vote, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport de la Présidente,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

La Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

JM 

ORDRE DU JOUR

- Lecture du rapport de la Présidente,
- Démission de Madame Milène JEGOU de ses fonctions de Directrice Générale,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport de la Présidente.

Puis la Présidente déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte de la démission de Madame Milène JEGOU de son mandat de Directrice Générale à effet du 31 décembre 2021 et décide de ne pas pourvoir à son remplacement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Cabinet d'Avocats TGS FRANCE AVOCATS, sis 18, rue Bouché-Thomas – TSA 31229 – 49012 ANGERS CEDX 01, porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

La Présidente

Madame Alix JAN DE LAGILLARDAIE



La secrétaire

Madame Milène JEGOU

